



## Diriger une association : ce qu'il faut savoir

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 10/02/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 10/02/2020

Comme son nom l'indique, l'association est créée par la volonté commune de plusieurs personnes (au moins 2). Ensemble, elles vont établir les statuts de l'association : il s'agit du contrat qui scelle leur accord quant au fonctionnement de l'association. Mais qui dirigera l'association et avec quels pouvoirs ?

### Qui dirige l'association ?

**Une liberté contractuelle.** Les statuts doivent définir quelle(s) est(sont) la(les) personne(s) physique(s) qui représentera(ont) l'association dans l'exercice de ses droits. Ils peuvent être complétés par un règlement intérieur qui ne s'imposera, en principe, qu'aux adhérents de l'association.

**Une liberté encadrée...**

{ABONNEZ-VOUS}

### Comment est dirigée l'association ?

**Une liberté statutaire.** Les statuts doivent définir non seulement la composition du(des) organe(s) délibérant(s) mais aussi ses(leurs) pouvoirs.

**C'est-à-dire... {ABONNEZ-VOUS}**

[BANNIERE\_DROITE]